



Audit – Bureau de Poitiers
6 Ter rue Albin Haller
Pôle République 2

86000 Poitiers

T : +33 (0)5 49 37 03 13

www.bakertilly.fr

ASSOCIATION RESTAURANT INTER ADMINISTRATIF DE NIORT

14 rue Léon BLUM

79000 NIORT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



ASSOCIATION RESTAURANT INTER ADMINISTRATIF DE NIORT

14 rue Léon BLUM

79000 NIORT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de l'Association « **RESTAURANT INTER ADMINISTRATIF DE NIORT** »,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de de l'association « **RESTAURANT INTER ADMINISTRATIF DE NIORT** », relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changement de méthode » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthodes comptables résultant de la première application du règlement ANC 2022-06 modifiant le plan comptable générale au titre de l'exercice 2025.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Changement de méthode comptable

Comme mentionné ci-dessus, la note « Changement de méthode » de l'annexe expose le changement de méthode comptable survenu au cours de l'exercice résultant de la première application du règlement ANC 2022-06 relatif au nouveau plan comptable générale.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Recettes de restauration collective

- Le chiffre d'affaires est principalement constitué des recettes de restauration collective. Nous avons examiné les procédures mises en place pour assurer la correcte comptabilisation du chiffre d'affaires. Nos travaux ont notamment consisté à :

- apprécier la fiabilité des dispositifs de suivi des repas servis ;
- rapprocher, par sondage, les données opérationnelles (nombre de repas) avec les facturations émises ;
- vérifier l'application correcte du principe de séparation des exercices ;
- analyser la cohérence du chiffre d'affaires constaté au regard des contrats en cours.

Subventions

- Les modalités de suivi et de comptabilisation des subventions et notamment le bon rattachement des subventions à l'exercice d'attribution.
- Les modalités de comptabilisation des fonds dédiés présentés dans l'annexe des comptes.
- De la réalité des subventions par l'analyse des conventions de subventions.

Disponibilités

- De la réalité des disponibilités par la demande de confirmation auprès des établissements bancaires et par l'analyse des relevés bancaires.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.
-
- Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.
- S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Poitiers le 1^{er} juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO

Emmanuel VIDAL

EMMANUEL VIDAL

✓ Certifié par  you sign

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	4 937	4 937		
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	297 990	279 931	18 060	25 209
	Autres immobilisations corporelles	54 845	54 845		
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)		357 773	339 713	18 060	25 209
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production	1 560		1 560	1 455
	Produits finis				
	Marchandises	4 578		4 578	3 829
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	10 194		10 194	29 400
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	67 226		67 226	60 015
	Charges constatées d'avance	7 766		7 766	8 059
	Valeurs mobilières de placement	252 127		252 127	251 404
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	146 993		146 993	105 585
TOTAL (III)		490 443		490 443	459 748
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)		848 216	339 713	508 503	484 957

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	27 457	27 457
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	284 970	270 092
	Excédent ou déficit de l'exercice	14 328	14 878
	Total des fonds propres (situation nette)	326 755	312 427
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	17 882	24 909
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	17 882	24 909
	Total des fonds propres	344 637	337 336
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	64 893	64 893
	Total des provisions	64 893	64 893
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 798	31 097
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	27 945	21 164
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	29 230	30 467
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	98 973	82 728
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	508 503	484 957
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	14 328,15	14 877,74
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	98 973	82 728
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat ^{1/2}

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	3 862	3 817
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	207 237	211 394
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	233 957	250 193
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	183 304	159 372
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	16 963	18 642
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		8 783
	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	370	238
Total des produits d'exploitation		645 693	652 439
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	216 148	211 943
	Variation de stocks	(698)	2 093
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	163 462	177 248
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	6 146	5 676
	Salaires	195 150	189 782
	Cotisations sociales	51 578	58 871
	Dotation aux amortissements et dépréciations	7 149	9 037
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	1	618
Total des charges d'exploitation		638 937	655 267
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 756	(2 829)

Compte de Résultat ^{2/2}

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 756	(2 829)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	7 367	8 762
	Autres intérêts et produits assimilés	205	203
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des immobilisations financières cédées		
Total des produits financiers		7 572	8 966
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		7 572	8 966
RESULTAT COURANT avant impôts		14 328	6 137
Produits exceptionnels			8 741
Charges exceptionnelles			
RESULTAT EXCEPTIONNEL			8 741
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		653 265	670 145
TOTAL DES CHARGES		638 937	655 267
EXCEDENT ou DEFICIT		14 328	14 878
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

COMPTES ANNUELS 2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025



ANNEXE



COGEP.

Règles et Méthodes Comptables

Désignation de l'entreprise : ASS RESTAURANT INTER ADMINISTRATIF DE NIORT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de **508 503** euros. et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de **14 328** euros

L'exercice a une durée de **12** mois, recouvrant la période du **01/01/2025** au **31/12/2025**.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 10/03/2026 par les dirigeants de l'entreprise.

Description de l'objet social

L'association Restaurant Inter Administratif de Niort a pour objet principal de servir des repas au profit de ses membres et pourra éventuellement leur servir le petit déjeuner, une collation, des boissons chaudes ou froides

Faits caractéristiques

Un litige salarié s'est déclaré en fin 2024. Le jugement 2025 a debouté la salariée. La salariée a fait appel de ce jugement début 2026. Il n'a pas été constaté de provision pour litige compte tenu du caractère incertain du litige à la date d'arrêt des comptes.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au **31/12/2025** ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-06 du 26 décembre 2023, modifié par le règlement ANC n°2014-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Règles et Méthodes Comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 12 mois
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 1 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 3 ans
- * Matériel de bureau : 2 à 5 ans
- * Matériel informatique : 2 à 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks et en cours

Règles et Méthodes Comptables

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de

Règles et Méthodes Comptables

l'exercice.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Immobilisations

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Autres	4 937				4 937
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 937				4 937
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels	297 990				297 990
	Instal., agencement, aménagement divers	26 156				26 156
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	31 622			2 934	28 688
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations grévées de droits					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	355 769			2 934	352 835
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières					
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
TOTAL		360 707			2 934	357 773

Amortissements

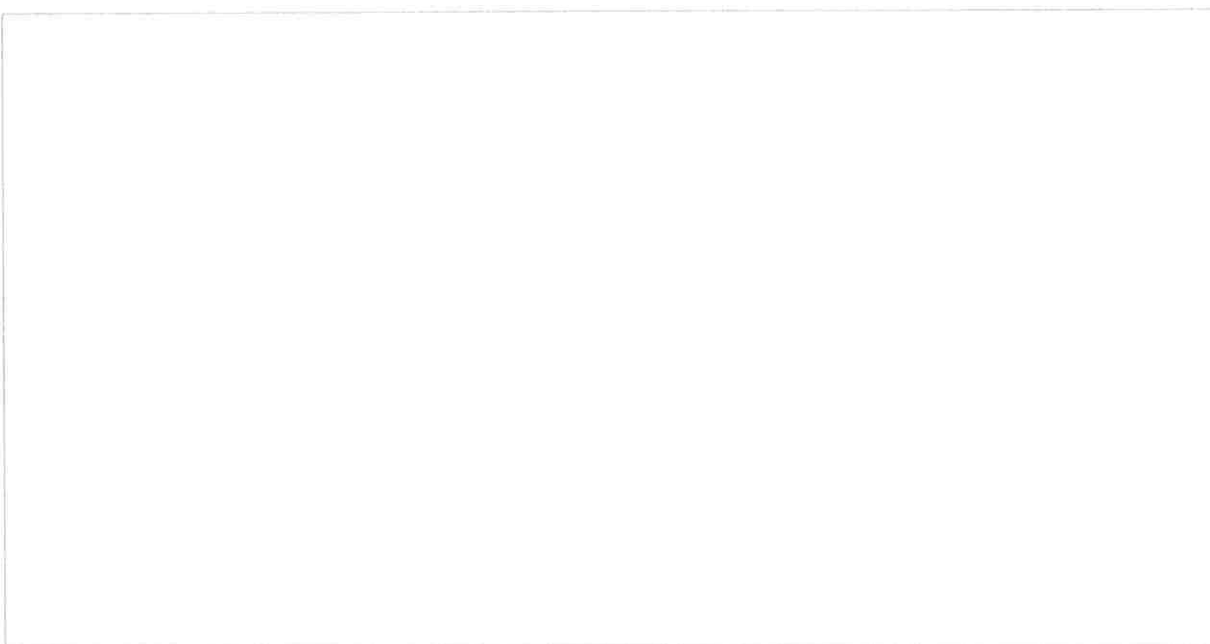
		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	4 937			4 937
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 937			4 937
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	272 781	7 149		279 931
	Autres instal., agencement, aménagement divers	26 156			26 156
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	31 622		2 934	28 688
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations grevées de droits				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		330 560	7 149	2 934	334 775
TOTAL		335 498	7 149	2 934	339 713

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux usagers				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations	64 893		64 893	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres		64 893		64 893
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	64 893	64 893	64 893	64 893
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes usagers (familles, élèves)				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		64 893	64 893	64 893	64 893
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Produits à recevoir (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients				
Autres créances	60 494	55 105	5 389	9,78
TOTAL	60 494	55 105	5 389	9,78



Produits à recevoir (détail) au 31/12/2025

Libellé	Montant
Subvention fluides	12 408
Subvention fonctionnements	48 086
Totalisation	60 494

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		24 089
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		12 687
Fournisseurs fact non parv	12 687	
Dettes fiscales et sociales		11 402
Provision cp	7 740	
U Opam et Prevoyance	992	
Charges sociales s prov cp	2 639	
Etat charges a payer	31	

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds propres				
- Valeur du patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires				
Réserves pour investissements				
Réserves de trésorerie				
Autres réserves	27 457			27 457
Report à nouveau	270 092	14 878		284 970
Résultat de l'exercice	14 878		14 878	
Autres fonds associatifs				
- Apports avec droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'équipement	86 512		33 800	52 712
Subventions d'investissement reçues avec obligation d'amort.				
Taxe d'apprentissage affectée aux équipements scolaires				
Autres subventions d'investissement	(61 603)	33 800		(27 803)
Droits des propriétaires				
TOTAL	337 336	48 678	48 678	337 336

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Fonds dédiés				
TOTAL				

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				

Créances et Dettes

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Créances usagers (familles, élèves)	10 194	10 194	
	Personnel et organismes sociaux			
	Etat et autres collectivités publiques	6 732	6 732	
	Confédérations, fédérations, associations et organismes apparentés			
	Autres créances	60 494	60 494	
	Charges constatées d'avances	7 766	7 766	
	TOTAL DES CREANCES	85 185	85 185	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux confédérations, fédérations, associations et organismes apparentés			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Familles ou élèves avances reçues	29 230	29 230		
	Dettes fournisseurs	41 798	41 798		
	Dettes sociales	27 524	27 524		
	Etat et autres collectivités publiques	420	420		
	Dettes sur immobilisations				
	Confédérations, fédérations, associations et organismes apparentés				
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	98 973	98 973		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts auprès des confédérations, fédérations, associations et organismes apparentés				

Produits et Charges exceptionnels

	31/12/2025
Total des produits exceptionnels	
Total des charges exceptionnelles	
Résultat exceptionnel	

Annexe libre

1 / Remunerations des dirigeants

Les membres du conseil d'administration ne perçoivent aucune remuneration.

Nous n'indiquons pas les remunerations des plus hauts cadres dirigeants benevoles et salaries car l'association ne comporte qu'un cadre , ce qui reviendrait à divulguer une remuneration individuelle.

2 / Provision IFC

Un engagement concernant l'indemnité de retraite à ete comptabilisé pour un montant de 64 893.06 euros.

3/ Contributions volontaires

Convention d'occupation à titre precaire et revocable du domaine public entre la ville de Niort et l'association RIA

La mise à disposition est réalisée à titre gratuit conformement aux terme de la circulaire du 21 decembre 2015 relative à l'organisation et au fonctionnement des RIA.

La valeur locative des locaux mis à disposition de l'occupant est fixée à la somme de 77920 euros.

4/ Litige salarié

Le montant du risque concernant le litige salarié a été évalué à un montant de 19 000 euros

5/ Honoraires CAC

Les honoraires Bakertilly correspondant à la mission CAC 2025 sont d'un montant de 4819.50 HT et 3710 HT pour l'année 2024.

6/ Effect if

L'effectif du Restaurant Inter Administratif au 31/12/2025 est de 10 salaries (effectif moyen annuel 8 salariés)

7/ Ventilation chiffres d'affaires

Produits admission	241 501.06
Ventes solides	208 656.57
Ventes liquides	999.01

Concours publics et subventions

31/12/2025	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics						
Subventions d'exploitation		106 495	57 457		12 331	176 283
Subventions d'investissement					3 911	3 911
TOTAL		106 495	57 457		16 242	180 195